

La Sous-Directrice générale pour l'éducation

Aux Secrétaires généraux des
Commissions nationales pour
l'UNESCO

Ref: ED/FLI/2022/11265

27 janvier 2023

Objet : Réalisations du Programme UNITWIN/Chaires UNESCO en 2022 et prochain cycle de candidatures (2023)

Monsieur le Secrétaire général, Madame la Secrétaire générale,

Comme vous le savez, l'UNESCO s'est investie au cours de l'année écoulée dans la rationalisation de la gestion du Programme UNITWIN/Chaires UNESCO et dans le renforcement de la mobilisation de l'expertise du Réseau.

En particulier, les actions suivantes ont été réalisées :

- **Directives révisées et procédures simplifiées.** Les lignes directrices et procédures pour la création de nouvelles Chaires et Réseaux, y compris les critères de sélection, ont été révisées. Les révisions les plus importantes concernent le renforcement des liens avec les entités de l'UNESCO (bureaux hors Siège, centres de catégorie II, Chaires UNESCO et Réseaux UNITWIN), des contributions plus directes aux programmes et priorités de l'organisation, ainsi que le renforcement de la coopération Sud-Sud.
- **Résorption des demandes non traitées.** Le retard dans le traitement des candidatures pour la création de nouvelles Chaires et Réseaux, y compris celles concernant le cycle 2022, a été résorbé. Cela a été rendu possible grâce à la mise en place de procédures internes simplifiées et au déploiement d'une nouvelle plateforme numérique de soumission/évaluation de candidatures. A l'avenir, ceci permettra d'assurer un meilleur suivi des candidatures et de mettre en place un système de gestion durable de base de données.
- **Traitement des demandes de renouvellement et des accords expirés.** Des progrès significatifs ont également été réalisés dans le traitement accéléré des demandes de renouvellement. À cette fin, la signature d'un nouvel accord (de renouvellement) peut être requise, tenant compte des mesures de confidentialité et de protection des données mises en œuvre au sein de l'UNESCO. De plus, toutes les Chaires et Réseaux UNESCO dont les accords ont expiré ont été contactés et ont été accordé un délai raisonnable pour soumettre les demandes de renouvellement. En cas de

non-réponse, les Commissions nationales ont été consultées avant la suppression de la Chaire ou du Réseau de la base de données du Programme.

- **Un engagement renforcé avec les Commissions nationales.** Une séance d'information avec les Commissions nationales pour l'UNESCO a été organisée (mars 2022) et une enquête sur l'amélioration du Programme a été diffusée (juillet 2022). Les résultats de l'enquête ont servi de base à l'élaboration des propositions d'amélioration du Programme UNITWIN/Chaires UNESCO présentées au Conseil exécutif à sa 215e session (réf: [215 EX/9](#)). Par ailleurs, une séance parallèle dédiée aux Commissions nationales a eu lieu lors de la Conférence internationale (voir ci-dessous).
- **Conférence internationale des Chaires UNESCO et des Réseaux UNITWIN.** La Conférence internationale "*Transformer les savoirs pour les futurs justes et durables*" (Paris, 3-4 novembre 2022) a été organisée pour marquer le 30e anniversaire du Programme UNITWIN/Chaires UNESCO. Organisée avec le soutien de la Commission nationale française pour l'UNESCO, la conférence a réuni plus de 500 participants représentant quelque 250 Chaires UNESCO et Réseaux UNITWIN de 80 pays de toutes les régions du monde, ainsi que des Commissions nationales pour l'UNESCO, des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que d'autres partenaires et experts. L'événement a inspiré de nouvelles idées, partenariats et opportunités qui ont mis en évidence l'importance de la collaboration intellectuelle à travers le réseau et au-delà. La valeur de l'interdisciplinarité et des approches tournées vers l'avenir ainsi que la nécessité d'une coopération accrue Nord-Sud-Sud et Sud-Sud ont été soulignées tout au long de l'événement. L'esprit d'engagement et de dynamisme manifesté lors de la conférence positionne le réseau mondial des Chaires UNESCO comme une source d'espoir nécessaire pour un développement plus juste et durable de nos sociétés face aux multiples crises mondiales ([voir l'article de blog ici](#)).

Prochain cycle de candidatures 2023

Conformément [aux décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa 215e session](#), veuillez noter que le Secrétariat continuera à limiter le nombre de candidatures pour la création de nouvelles Chaires et Réseaux à un maximum de deux par pays par année pour le cycle de candidatures 2023.

La date limite pour la soumission des candidatures est maintenue au 30 avril 2023, 23h59 ou minuit (CET/heure de Paris). La plateforme de candidature en ligne sera disponible à partir du 01 mars 2023 pour la soumission directe des candidatures par les institutions hôtes et pour la validation par la Commission nationale. Veuillez noter que les candidatures déposées par e-mail ne seront pas acceptées. Pour plus d'informations, veuillez consultez [la page web du programme](#). Aussi, une session d'information sera organisée avec les commissions nationales avant que la plateforme en ligne ne soit disponible pour la soumission des candidatures 2023.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration dans le processus de présélection, et dans votre rôle clé pour assurer que les candidatures soient complètes et soumises dans les délais avec les lettres de soutien requises.